

Décret

Générale

modern

Décret n° 2006-0127/PR/MEFPCP portant attribution d'une parcelle de terrain sise à Doraleh à Mr. Ibrahim Said Lootah.

n° 2006-0127/PR/MEFPCP

Ministère

Ministère de l'Économie, des Finances et de la Planification,
chargé de la Privatisation

Date de publication

22 mai 2006

Numéro JO

n° 10 du 31/05/2006

Date du numéro

31 mai 2006

INTRODUCTION

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT

VISAS

VU La constitution du 15 septembre 1992**VU** Le décret n°2005-0067/PRE du 21 mai 2005 portant nomination du Premier Ministre**VU** Le décret n°2005-0069/PREdu 22 mai 2005 portant nomination des membres du Gouvernement**VU** La loi n°173/AN/91/2ème L du 10 octobre 1991 portant organisation du domaines privé de l'Etat**VU** La correspondance n°58/PR du 26 mars 2006.

TEXTE INTÉGRAL

Article 1er

Il est attribué à titre gracieux à Mr. Ibrahim Said Lootah, une parcelle de terrain d'une superficie de 51 525 m² sise à Doraleh.

Article 2

Ladite parcelle de terrain est destinée pour la construction d'une résidence privée.

Article 3

Le présent Décret sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

Le Président de la République
chef du Gouvernement

